Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 5 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.3
20 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

87-55856 9748U (F) 24p.

/...

La séance est ouverte à 15 heures.

DEBAT GENERAL

1. Le PRESIDENT, avant de donner la parole au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, M. Ripert, signale que le débat général de la Deuxième Commission se déroule dans des circonstances que l'on peut qualifier d'historiques, puisqu'il offre l'occasion de célébrer la conclusion d'un accord de désarmement visant à renverser la tendance de la course aux armements et à libérer ainsi des ressources précieuses qui pourraient être affectées au développement économique de tous les pays et à la recherche d'une solution aux nombreux problèmes mondiaux auxquels doit faire face l'humanité dans le domaine économique, tels que les problèmes de l'énergie, de l'environnement, de l'alimentation, des produits de base, etc. Cette occasion historique permettrait également d'éliminer les inégalités entre pays en développement et pays développés et de garantir la stabilité économique et politique internationale.

2. La situation économique internationale suscite des inquiétudes en raison de la crise financière qui affecte la majorité des pays en développement, écrasés sous le poids d'une dette extérieure se chiffrant à des milliards de dollars. Les pays à économie de marché s'efforcent de coordonner leurs politiques économiques afin de corriger les déséquilibres commerciaux. Les pays socialistes, qui ont entrepris une restructuration de leurs mécanismes économiques, proposent de nouvelles méthodes pour intensifier leur coopération mutuelle et prendre une part plus active à la division internationale du travail. La solution des graves problèmes auxquels doivent faire face les pays en développement requiert une action coordonnée de la part de la communauté internationale tout entière afin d'instaurer une division plus juste du travail et d'éliminer les obstacles au commerce en tenant compte des intérêts légitimes de tous les pays.

3. Le Président, citant les déclarations faites par le Secrétaire général de l'ONU lors de sa dernière visite en RSS d'Ukraine ainsi que certaines déclarations récentes du Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, au sujet de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, souligne l'interdépendance profonde des problèmes affectant les différents pays, qui interdit l'application de solutions partielles et locales et nécessite la création de mécanismes efficaces permettant à la communauté internationale de concilier les intérêts parfois contradictoires, mais toujours réels, de ses membres.

4. Tous les pays doivent contribuer à l'essor de l'économie mondiale, et ils ont tous intérêt à ce que ce processus soit prévisible. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, est l'instance appropriée pour étudier les causes de l'instabilité de l'économie internationale et pour adopter des solutions qui permettraient d'accélérer le développement économique, de préserver l'équilibre écologique et de stabiliser le commerce international. Dans cette perspective, les résultats de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont encourageants puisque l'Acte final adopté par consensus contient un programme d'action visant à renforcer le redressement économique, la coopération

(Le Président)

internationale et le développement du commerce et que, parmi les mesures adoptées, on peut citer l'idée de créer un Fonds commun pour les produits de base, qui intéresse particulièrement les pays en développement. Il convient également de mentionner le document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement tenue récemment, dans lequel on décrit certaines formes de coopération internationale qui permettraient de transférer à des activités pacifiques les vastes ressources qui sont actuellement consacrées à la production d'armements.

5. Le Président rappelle également la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer une Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre une étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dont l'objectif est de renforcer au maximum la capacité et l'efficacité de cet organisme des Nations Unies. Il faudrait en tenir compte dans les travaux de la Deuxième Commission en procédant à un examen non routinier des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés et en adoptant des résolutions orientées vers la pratique. Parmi ces points, on peut mentionner en particulier le rapport du Conseil économique et social, le développement et la coopération économique internationale, les activités opérationnelles pour le développement, la crise de la dette extérieure et le développement, et les programmes spéciaux d'assistance économique, qui figurent dans le document A/C.2/42/1.

6. Au sujet de la question importante de la dette extérieure, le Président rappelle qu'à sa dernière session, l'Assemblée générale a réussi pour la première fois à adopter par consensus une résolution établissant un cadre général pour l'examen de ce grave problème. Au cours de la présente session, il faudra poursuivre le débat et la recherche de solutions à ce problème dans le contexte des faits les plus récents et en appliquant comme critère une approche globale qui tienne compte des intérêts des pays en développement et de la stabilité économique mondiale.

7. De l'avis du Président, il est inutile de rappeler l'importance de préserver l'environnement naturel de la planète pour les générations présentes et futures. L'interaction entre l'homme et la nature est démontrée tout particulièrement par les situations alarmantes qu'a entraînée récemment la contamination industrielle de villes et de régions entières. A cet égard, la Commission doit examiner le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement intitulé "Notre avenir commun".

8. M. RIPERT (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit que la situation économique mondiale a fait l'objet d'un débat approfondi lors de la session d'été du Conseil économique et social et, surtout, lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dont l'Acte final, selon le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, constitue l'énoncé le plus complet des questions auxquelles l'économie mondiale doit faire face et des moyens et mesures nécessaires pour y répondre. Bien que cette formule de compromis ne donne pas entière satisfaction à tous, il espère que l'Assemblée générale l'approuvera et donnera l'impulsion politique nécessaire à sa mise en oeuvre.

(M. Ripert)

9. Les Etats Membres peuvent également tirer satisfaction des résultats de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues tenue à Vienne ainsi que des accords récemment conclus au Canada au sujet de la couche d'ozone et de l'exploitation des ressources des fonds marins. Ces succès apportent la preuve que l'Organisation des Nations Unies, si la volonté politique est présente et si des objectifs concrets et réalistes sont assignés à la négociation, est un instrument irremplaçable pour la coopération internationale.

10. L'Assemblée se réunit, cette année, à un moment où l'on note des signes tangibles d'une amélioration des relations internationales, en particulier entre les deux grandes puissances, comme le montre la perspective sérieuse d'accords sur le désarmement qui peuvent conduire en fin de compte à une amélioration du contexte économique international.

11. Malgré certains éléments positifs, cette situation est loin d'être prospère : l'économie des pays industrialisés à économie de marché est toujours marquée par une croissance économique modeste, un taux de chômage élevé et des déséquilibres importants dans les paiements et dans d'autres secteurs. L'atonie de la croissance dans ces pays et le ralentissement du développement dans une grande partie du tiers monde sont deux phénomènes qui se renforcent mutuellement. La reprise du processus de développement contribuerait au raffermissement des économies des pays industrialisés. Les pays à économie de marché ont réaffirmé récemment à Washington leur volonté de corriger ces déséquilibres et de coordonner leurs politiques. Le recours à un système d'indicateurs fournit une base objective aux actions concertées des participants et permet la surveillance de leur performance.

12. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ont vu la réaffirmation unanime de la volonté de barrer la voie au protectionnisme. Un travail constructif dans ce domaine a commencé dans le cadre des Négociations d'Uruguay et l'on peut noter également des déclarations encourageantes au sujet du commerce des produits agricoles. Cependant, la tendance est encore à la multiplication des obstacles au commerce, en particulier à l'égard des pays en développement. Il faut renforcer le système du GATT et non le contourner par des arrangements bilatéraux, et l'adapter à une situation changeante en tenant compte des intérêts de tous.

13. Les décisions adoptées lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en ce qui concerne les produits de base permettent d'entrevoir la prochaine mise en service du Fonds commun, ce qui fait suite à une phase de pessimisme et de scepticisme dans ce domaine. Malgré l'augmentation récente du prix de certains produits, rien n'annonce une amélioration générale et automatique des termes de l'échange des pays en développement, dont la détérioration s'est traduite l'année dernière, pour ces pays, par des pertes estimées à plus de 90 milliards de dollars. Ces pertes viennent ajouter leurs effets à la charge de la dette qui pèse sur ces pays et qui affecte particulièrement la mise en oeuvre du programme des Nations Unies pour l'Afrique.

(M. Ripert)

14. Comme vient de le déclarer le Président du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la mise en service du Fonds commun permettrait de rationaliser la situation des produits de base et de diversifier l'économie des pays en développement. Ce processus sera difficile et lent, et le besoin est grand de renforcer et d'élargir les mécanismes destinés à aider les pays en développement les plus vulnérables à faire face à des événements fortuits, notamment aux fluctuations des revenus tirés des produits de base

15. Le problème de la dette appelle, plus que tout autre, une réponse résolue. Sa gravité, son rôle dans la paralysie du développement, la dégradation de la situation sociale dans de nombreux pays débiteurs et la menace qu'il fait peser sur la stabilité du système financier international font ressortir l'importance de la décision du Fonds monétaire international d'entreprendre un examen d'ensemble des programmes d'ajustement. La communauté internationale commence, semble-t-il, à prendre conscience des coûts sociaux de l'ajustement imposé aux pays débiteurs et de la nécessité de prendre cette dimension mieux en compte, comme l'a souligné le Directeur général du FMI devant le Conseil économique et social. Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a instauré une stratégie axée sur la croissance dans un contexte de réformes structurelles et de transferts financiers accrus, qui a servi de référence pour traiter le problème de la dette. Cette stratégie demeure en principe valable, mais sa mise en oeuvre est jusqu'ici décevante : la croissance n'a été que modérée dans les pays industrialisés, et il n'y a pas eu de financement supplémentaire. La charge de l'ajustement n'a pas été sensiblement allégée pour les pays endettés qui ont cependant pour la plupart poursuivi leurs actions de réforme. Cependant, de nouvelles formules prometteuses pour traiter la question de la dette ont émergé, et la perception d'une responsabilité partagée semble s'être étendue. En outre, la volonté s'est manifestée récemment d'élargir l'éventail des solutions : taux d'intérêt plus faibles, "mobilisation" de la dette à sa valeur commerciale ou conversion de la dette en investissement.

16. La pression financière qui s'exerce sur les pays à faible revenu, spécialement en Afrique, est source d'une inquiétude particulière. Bien que la situation à court terme dans nombre de pays d'Afrique se soit améliorée, rien n'indique un retour à un rythme de développement suffisamment soutenu et, depuis l'an dernier, les perspectives se sont même assombries pour beaucoup de pays africains, en raison surtout de l'environnement extérieur. Les programmes d'ajustement s'enlisent, les arriérés s'accumulent et les suspensions de paiement de la dette s'accroissent.

17. En ce qui concerne les pays à faible revenu, on se rend mieux compte aujourd'hui qu'il faut compléter les programmes d'ajustement structurels par des mesures d'allégement de la dette, étant donné que les créanciers de l'Afrique sont pour une large part des gouvernements et des institutions financières internationales et que les sommes en jeu sont relativement peu élevées. Un certain nombre d'initiatives ont été prises au sujet de la dette bilatérale, mais des mesures supplémentaires s'imposent d'urgence aussi bien pour la dette multilatérale. Il est également impératif d'accroître substantiellement les flux d'aide publique.

(M. Ripert)

18. A cet égard, le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour porter sans délai à la connaissance des gouvernements et des institutions internationales les recommandations du Groupe consultatif sur les courants financiers pour l'Afrique.

19. Les problèmes à long terme de l'Afrique, comme en fait ceux de beaucoup d'autres régions du monde, sont intimement liés à la question de l'environnement. Selon le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et selon l'étude du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, les modes actuels de croissance et de développement constituent un grave danger pour l'environnement et une menace pour les générations futures.

20. La croissance n'est pas un obstacle à la protection de l'environnement, mais une condition essentielle du traitement de ces problèmes. Des mesures correctives s'imposent dès à présent aux niveaux national et international. Comme l'indique le rapport de la Commission mondiale présidée par le Premier Ministre norvégien, Mme Bruntland, la situation actuelle, caractérisée par des politiques multiples qui sapent les fondations de la croissance et du développement futur aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, est insoutenable et il faut adopter une approche intégrée vis-à-vis des questions de développement et d'environnement et renforcer la coopération multilatérale par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

21. L'Organisation peut se targuer avec fierté d'avoir joué un rôle actif dans la mobilisation de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, ce qui a permis de réaliser des progrès sur bien des points, y compris en ce qui concerne la pollution transfrontière résultant d'accidents liés à la production d'énergie nucléaire. Tout récemment, un accord de portée historique a été conclu sur la protection de la couche d'ozone de l'atmosphère. Cet accord, fruit d'un patient effort technique et diplomatique étalé sur plus de 10 ans, montre bien le rôle capital que l'Organisation peut jouer quand on la saisit de problèmes concrets d'intérêt universel.

22. Toutefois, les questions relatives à l'environnement ne sont pas les seules qui exigent des perspectives et des politiques de longue portée. L'Assemblée générale doit également prêter attention aux changements économiques, démographiques ou sociaux qui se produisent en profondeur. Une telle attention est nécessaire pour orienter l'action et aider les gouvernements à harmoniser leurs politiques structurelles dans divers secteurs.

23. On admet généralement que, d'ici à la fin du siècle, la croissance des pays industrialisés sera plus lente qu'au cours des dernières décennies. On peut se demander si cette évolution, dont les causes fondamentales sont mal connues, doit être considérée comme inévitable. D'autre part, comme cela a été mis en évidence lors des consultations gouvernementales interrégionales tenues récemment à Vienne, cette tendance n'ira pas sans affecter les problèmes de l'emploi et la mise en oeuvre des politiques sociales dans les pays industrialisés, et il est probable que son influence dans ce domaine se poursuivra à l'avenir. Une période durable de faible croissance dans les pays les plus avancés n'affectera pas uniquement ces

pays, mais elle aura des répercussions inévitables dans le reste du monde à un moment où s'affirme l'interdépendance de l'économie mondiale sous l'effet de l'intégration de la production, du commerce et des finances. La capacité des gouvernements nationaux - même les plus puissants - d'agir sur les paramètres économiques fondamentaux s'érode. Ces difficultés sont amplifiées par l'accroissement du nombre de pôles de croissance potentiels dans le monde. A long terme, ce dernier phénomène pourrait faciliter la régulation de l'activité économique à l'échelle mondiale, mais les problèmes de transition sont des plus difficiles et la gestion de cette interdépendance entre des Etats souverains pose un défi croissant au système international et aux Etats. Bien entendu, ces derniers auront recours autant que possible aux forces du marché pour faire face à cette situation, mais il est certain que, comme l'a déclaré le Secrétaire au Trésor des Etats-Unis à la dernière réunion du FMI et de la Banque mondiale, "en tant que représentants de la communauté mondiale, nous partageons les mêmes besoins et les mêmes responsabilités qui transcendent nos frontières propres et exigent un cadre plus fort pour la coopération pour notre bien à tous".

24. Des changements importants sont en cours également dans les pays socialistes, et leur volonté d'intégration progressive dans l'économie mondiale mérite une attention particulière. L'orateur rappelle que ces pays ont avancé la notion importante de "sécurité économique internationale", thème que le Secrétaire général aborde dans l'un des rapports dont la Commission est saisie, et il constate que, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'URSS dans son allocution devant l'Assemblée générale, "dans le domaine économique, un système de sécurité complet doit chercher à favoriser une coopération qui serait exempte de confrontation et engloberait tout le réseau des relations économiques internationales".

25. Ces développements dans les pays industrialisés auront des répercussions profondes sur les pays en développement. Bien que ces pays doivent faire face à des difficultés immédiates pressantes, il n'en est pas moins important pour eux de porter attention également aux perspectives à long terme. Leur population continuera à augmenter dans les décennies à venir, suscitant des pressions croissantes sur les ressources, qu'il faudra mettre en valeur et utiliser en tenant compte non seulement de la nécessité de relever les niveaux de vie, mais également de protéger le patrimoine naturel et l'environnement. Les progrès de la technologie sont tels qu'ils annoncent non seulement de nouvelles possibilités de croissance, mais aussi de nouveaux problèmes d'ajustement. Les pays en développement ne pourront relever ces défis qu'en redoublant leurs efforts de développement. Ceci exigera dans beaucoup de pays une augmentation de l'épargne nationale et une répartition plus rationnelle des investissements. A cet égard, on peut se réjouir de voir beaucoup de pays en développement mettre au premier plan de leurs préoccupations le renforcement de leur capacité d'adaptation aux changements et une meilleure utilisation de leurs ressources humaines ainsi que l'intensification de leur coopération mutuelle, qui revêt une importance cruciale dans cette perspective.

26. Par ailleurs, l'orateur constate que, grâce aux progrès dans les domaines de l'éducation et de l'information, les hommes et les femmes du monde entier veulent actuellement être en mesure de compter sur eux-mêmes et ne pas se décharger de tous

(M. Ripert)

leurs problèmes sur la collectivité. Ils souhaitent en conséquence que celle-ci fasse une place plus large à l'esprit d'initiative et à la créativité personnelle. C'est pourquoi, dans de nombreuses régions du monde, on note un processus de réévaluation des rôles respectifs du secteur public et du secteur privé.

27. Il n'y a pas d'accord total sur tous ces sujets et certains d'entre eux sont même très controversés. Cela ne doit cependant pas retarder la prise de décisions urgentes sur les problèmes immédiats ni la recherche de solutions concertées à certains problèmes spécifiques de longue portée. En fait, si les tendances qui viennent d'être évoquées représentent un défi et une chance pour l'Organisation, sa capacité d'aider les Etats Membres à faire face aux problèmes de l'humanité dépendra de sa capacité d'adaptation.

28. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) rappelle que la croissance économique mondiale de ces deux dernières années a été modeste. En toute vraisemblance, cette situation ne changera pas dans l'avenir immédiat; on s'attend à une croissance de la production mondiale de l'ordre de 2,5 % à 3,5 % au cours des prochaines années. On prévoit que le groupe des pays développés à économie de marché enregistrera en 1987 et 1988 un taux de croissance comparable à celui de 1986, soit environ 2,7 %. Le taux de croissance du Japon, dont on escompte qu'il sera supérieur à la moyenne du groupe, ne compensera pas les maigres résultats des économies d'Europe occidentale. L'énorme déficit commercial des Etats-Unis, où l'économie connaît sa sixième année consécutive d'expansion, diminuera en 1988, mais continuera néanmoins à déstabiliser l'économie mondiale.

29. L'évolution économique des pays développés à économie de marché a constamment été médiocre, notamment en Europe occidentale, où persistent un taux de chômage inacceptable et des déséquilibres commerciaux qui constituent une menace constante à la croissance future. De plus, cette région n'a pas été à l'origine de courants d'échanges commerciaux ou de ressources financières susceptibles de renforcer dans une mesure suffisante les efforts que déploient les pays en développement pour redresser leurs économies.

30. En Union soviétique et dans les pays à économie planifiée d'Europe orientale, le processus de restructuration et d'ajustement structurel est sur la bonne voie et l'on escompte une croissance soutenue de 4 %. D'autre part, compte tenu de leur désir de participer plus activement à l'économie mondiale, ces pays pourraient contribuer de plus en plus à la stabilisation et à l'expansion de l'économie mondiale.

31. Il est possible que le produit national brut du groupe des pays en développement connaisse au cours des prochaines années une progression de 3 à 4 % supérieure à la moyenne mondiale. Il n'en reste pas moins que le niveau de vie augmentera difficilement dans la majorité de ces pays pendant le reste de la décennie, eu égard à la croissance démographique ainsi qu'aux tendances et politiques actuelles.

(M. Ahmed)

32. Il existe d'importantes différences entre les pays en développement. Ainsi, les résultats économiques d'un petit nombre d'Etats de la région d'Asie et du Pacifique ont été bons, et le redressement des cours du pétrole améliore les perspectives des pays exportateurs de pétrole.

33. En Amérique latine, le fardeau de la dette demeure écrasant. De plus, d'après les prévisions du Secrétariat, le revenu réel par habitant pourrait diminuer dans la région au cours des deux prochaines années. Enfin, le coût des programmes d'ajustement lancés par ces pays a été très élevé.

34. Toutefois, ce sont les petits pays d'Afrique qui ont été les plus gravement touchés. L'on prévoit que le revenu réel par habitant continuera à diminuer dans cette région en 1988. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu en 1990, examinera l'application du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés.

35. Si la récente augmentation des cours des produits de base a soulagé certains pays en développement, le principal problème n'en demeure pas moins celui de la dette pour la majorité d'entre eux, notamment ceux d'Afrique. Le niveau de l'endettement devrait diminuer au cours des prochaines années d'après les calculs du Secrétariat, mais la dette n'en restera pas moins un fardeau intolérable pour bon nombre de pays. Divers rapports préparés par le Département des affaires économiques et sociales internationales aux fins d'examen par la Commission traitent de ces questions, notamment ceux sur la situation de la dette, sur la situation monétaire internationale et sur les transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés.

36. On peut résumer comme suit les conclusions générales de ces rapports : le problème de la dette persiste pour les pays en développement en tant que groupe, ses conséquences négatives continuent à se faire sentir sur le développement, et les efforts déployés jusqu'ici pour le résoudre sont nettement insuffisants.

37. Ce problème ne pourra être résolu en l'absence d'une coopération internationale authentique. Il faut espérer que la Commission fera progresser les travaux déjà entrepris en la matière à l'Assemblée générale, à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale.

38. Bien qu'il n'existe pas de panacée pour résoudre le problème de la dette, le moment est venu de définir un cadre englobant les efforts que la communauté financière a déjà entrepris dans ce domaine et qui commencent à porter fruit, tels que la conversion de la dette en prises de participation, le développement d'un marché secondaire pour la dette commerciale, diverses propositions de mobiliérisation de la dette et la renonciation, de la part des principaux créanciers commerciaux, au paiement intégral du service de la dette. Il faut harmoniser ces initiatives de sorte qu'elles bénéficient à toutes les parties intéressées, tant aux débiteurs, dont le fardeau serait allégé, qu'aux créanciers, qui percevraient des remboursements plus réguliers, encore qu'inférieurs. Vu les difficultés auxquelles se heurtent bon nombre de pays débiteurs en matière

(M. Ahmed)

d'exportations vers les marchés développés, on pourrait conclure des accords trilatéraux qui permettraient aux pays débiteurs les plus avancés de régler leurs dettes avec les banques créditrices en exportant des produits industriels vers d'autres pays en développement.

39. L'ampleur et la complexité du problème appellent l'application simultanée de divers types de mesures. Par exemple, dans le cas des pays à faible revenu, où il est difficile d'appliquer les mesures précitées fondées sur les mécanismes du marché, il faudra concevoir des mesures de plus large portée et de caractère plus général, et l'on espère que les travaux du Groupe consultatif sur des apports financiers à l'Afrique auront des résultats positifs. Comme le Directeur général l'a constaté, il faudra, pour que ces pays puissent sortir de la situation difficile dans laquelle il se trouvent, réexaminer les hypothèses sur lesquelles se fonde l'octroi de prêts officiels, notamment par les institutions multilatérales.

40. Bien que des réponses différenciées soient nécessaires, tous les programmes visant à remédier au problème de la dette comportent des éléments communs. En premier lieu, il faut que les pays endettés appliquent des politiques appropriées, étant bien entendu, au cours des négociations, que des imprévus peuvent modifier la situation après que les politiques d'ajustement aient été arrêtées et mises en oeuvre. En second lieu, l'endettement n'est pas un problème financier à court terme; il nécessite des mesures à moyen et long terme tenant compte des besoins et des possibilités de développement des pays débiteurs. Il faut donc accroître les ressources de la Banque mondiale et du FMI et espérer que l'on parviendra rapidement à des accords dans ce domaine.

41. Il est nécessaire d'instaurer un climat économique et commercial plus propice. A cet égard, le renforcement du protectionnisme sous de nouvelles formes insidieuses est inquiétant car, si l'on n'adopte pas résolument des mesures à cet égard lors des Négociations d'Uruguay, il risque de saper les principes fondamentaux du GATT, à savoir la transparence et le libre-échange. Une autre entrave encore plus importante existe dans les transferts nets de ressources vers le monde en développement, qui sont insuffisants, voire négatifs, dans bon nombre de pays. Aussi est-il nécessaire d'accroître considérablement l'aide publique au développement bilatérale, notamment vers les pays à faible revenu, et la conférence internationale sur les questions monétaires et financières qui est envisagée pourrait jouer un rôle très important dans ce domaine; mais d'ici là, il faut aborder d'urgence certaines questions prioritaires et notamment s'employer à accroître la stabilité des changes et à faire en sorte que le processus d'ajustement présente davantage de symétrie dans les pays déficitaires et dans les pays excédentaires. Une coordination étroite et systématique des politiques des principaux pays industrialisés s'impose. Il conviendrait également, pour ce qui est de la stabilisation des changes, d'étudier les données d'expérience du système monétaire européen en matière de zones cibles.

42. Les problèmes de la dette extérieure et des apports financiers, pour urgents qu'ils soient, ne sauraient faire oublier le problème du développement à long terme des pays en développement, dont bon nombre ont sacrifié, au nom de l'austérité et de la réduction des importations, des investissements essentiels dans des secteurs qui, tels l'éducation et la santé, ont une grande importance pour la croissance future.

(M. Ahmed)

43. Le moment est venu de tirer l'enseignement du passé. Il convient de rappeler que la crise actuelle de la dette a pour origine les erreurs commises au cours de la décennie des années 70, durant laquelle les pays en développement importateurs de capitaux ont contracté d'importants prêts commerciaux à court terme auprès des banques privées, qui, motivées par le profit, n'ont pas tenu compte de leurs besoins de développement à long terme. On n'a pas non plus prévu les conséquences de l'inflation ni celles de l'augmentation des taux d'intérêt, ni celles de la récession qui devaient se manifester à l'échelle mondiale en 1982. De toute façon, quelle qu'ait été l'importance de ces facteurs de crise, les causes profondes du problème résident dans la contradiction fondamentale entre le type de financement reçu par les pays en développement et les fins auxquelles il a été destiné. L'histoire des premières phases du développement des pays industrialisés et l'expérience de la dernière décennie montrent que les pays en développement ont besoin de courants de capitaux à plus long terme, à des conditions conformes à leurs objectifs et à leurs possibilités de développement. L'intégration rapide des capitaux et des marchés financiers que les progrès techniques favorisent à l'échelle mondiale offre aux pays en développement de nouvelles possibilités d'obtenir des capitaux, une fois que les mécanismes adéquats auront été mis en place; dans ce domaine, les institutions financières multilatérales peuvent jouer un rôle très important en tant que catalyseurs et intermédiaires.

44. Il est également temps de réfléchir aux objectifs prioritaires de la prochaine décennie et d'examiner comment renforcer la coopération internationale nécessaire pour les atteindre; le rapport sur les perspectives économiques et sociales jusqu'à l'an 2000 que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session devrait être extrêmement utile dans cette entreprise. Cette nécessité d'une perspective à plus long terme est étroitement liée à la notion de sécurité économique internationale, qui fait l'objet d'un rapport du Secrétaire général dont est saisie la Commission et dans lequel sont proposées des mesures pratiques en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité du système économique international. Parmi les idées présentées, il conviendrait d'étudier plus en profondeur la possibilité de créer un mécanisme multilatéral afin de détecter à temps les problèmes potentiels et de proposer des mesures préventives, la nécessité de modifier les institutions de Bretton Woods et le GATT pour qu'ils puissent contribuer davantage à stabiliser les relations économiques internationales, ainsi que les résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

45. La dégradation des écosystèmes, résultat de la pauvreté dans les pays en développement et de l'exploitation des ressources naturelles dans les pays industrialisés, constitue un grave danger pour la sécurité économique de toutes les nations. Etant donné que des phénomènes tels que les pluies acides, la diminution de la couche d'ozone, le déboisement, la dégradation des sols et la désertification ignorent ces frontières, une action concertée de tous les pays est nécessaire si l'on veut favoriser un développement respectueux de l'environnement et adopter les politiques propices à ce que la Commission Brundtland a dénommé "développement viable", concept qui couvre les relations entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. Le Département des affaires économiques et sociales internationales a créé un groupe de travail chargé d'examiner comment intégrer le problème de l'environnement aux recherches sur le développement exécutées par le Département.

(M. Ahmed)

46. Puisque la croissance des économies de marchés devrait rester lente au cours des prochaines années, les pays en développement devraient, pour accroître leurs débouchés, mieux utiliser les nouvelles techniques et augmenter la valeur ajoutée de leurs exportations tout en intensifiant le commerce et la coopération économique entre eux-mêmes. Ils devraient également de mieux en mieux exploiter leurs ressources naturelles. A cet égard, il convient de souligner que pays développés et pays en développement appuient de plus en plus le programme de mobilisation de l'épargne. Il faut également favoriser la mise en valeur des ressources humaines, qui, à long terme, sont aussi rentables, voire davantage, que les investissements matériels. Les débats qui ont récemment eu lieu lors des réunions du CAC/CPC ont contribué à cerner de plus près la question et le CPD a décidé, à sa session de 1987, d'inscrire la question de la mise en valeur des ressources humaines à son ordre du jour. Le Département des affaires économiques et sociales internationales prêtera l'appui nécessaire pour l'examen de ce point.

47. On a porté une attention croissante à la capacité qu'ont les entrepreneurs locaux de contribuer au développement économique. Il convient de promouvoir cette capacité en définissant un cadre institutionnel, financier et juridique adéquat et en menant à bien des activités de formation et de recherche appropriées. Le Secrétaire général a continué de faciliter les échanges d'informations et de données d'expérience à ce sujet entre pays en développement, comme l'Assemblée générale l'en avait prié dans sa résolution 41/182. Les débats tenus à ce sujet au cours de la session de printemps du Conseil économique et social contribueront à une meilleure compréhension du problème.

48. M. DIETZE (République démocratique allemande) estime que le moment est venu de faire le bilan de la situation et de décider des moyens susceptibles de promouvoir la prospérité économique internationale. Il faut espérer que les travaux de la présente session permettront d'aboutir à un certain nombre de résultats et notamment d'ouvrir des négociations fructueuses sur le plan économique, sur la lancée de l'accord conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis à propos du désarmement, d'adopter des mesures pratiques en vue de régler les questions pressantes qui se posent dans les domaines économique, monétaire, financier et commercial et de trouver une solution juste au problème de la dette; de conclure un accord sur les grandes lignes de la restructuration des relations économiques internationales dans un esprit plus démocratique; de définir des objectifs communs pour des négociations susceptibles de déboucher sur une coopération économique mutuellement avantageuse; et d'éliminer les obstacles à l'ouverture de diverses négociations aboutissant à des décisions unanimes concernant le progrès économique.

49. Il est extrêmement préoccupant que, malgré les progrès accomplis, il n'ait pas été possible d'éliminer le déséquilibre considérable dont souffrent les relations économiques internationales. Selon l'Etude sur l'économie mondiale, 1987, les taux de croissance demeurent stationnaires dans les pays capitalistes. Le niveau élevé des déficits de la balance commerciale, l'importance considérable de la dette et les fluctuations du dollar ne sont pas faits pour favoriser la prospérité économique. Qui plus est, la situation économique des pays en développement n'a cessé de se détériorer au cours des derniers mois. Les perspectives ne sont guère plus brillantes en ce qui concerne la protection de l'environnement, comme le soulignent tant l'étude présentée par le Directeur exécutif du PNUE sur les

(M. Dietze, Rép. dém. allemande)

perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 que celle de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, intitulée "Notre avenir à tous". C'est pourquoi tous les pays, qu'ils soient de l'Ouest, de l'Est ou du Sud, se doivent de définir de nouvelles voies pour développer la coopération économique internationale et de tout mettre en oeuvre pour préserver la sécurité économique internationale préconisée notamment par la République démocratique allemande. Le rapport du Secrétaire général, les propositions contenues dans la déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 sur l'instauration d'un système économique international intégré et le projet de résolution (E/1987/L.44) présenté au Conseil économique et social par les pays socialistes constituent autant d'initiatives dans ce sens. Pour donner corps à ce concept, il serait indiqué d'envisager la création d'un groupe d'experts.

50. Par ailleurs, la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a souligné à quel point la sécurité internationale était menacée par des phénomènes autres que militaires. Il est à espérer que, dans le cadre du suivi de la Conférence, on analysera les conséquences socio-économiques des dépenses militaires.

51. Les tâches pressantes ne manquent certes pas, mais aucune ne l'est autant que la recherche d'une solution au problème de la dette extérieure des pays en développement. Cette solution passe par la prise en compte des intérêts de ces pays et de ceux d'un développement stable de l'économie mondiale, ainsi que l'ont souligné, à la réunion qu'ils ont tenue à Berlin, les Etats signataires du Traité de Varsovie (A/42/354).

52. Toute aussi importante est la normalisation des relations monétaires et financières internationales. Il importe de mettre en pratique les principes maintes fois réaffirmés en ce lieu et de laisser de côté toutes les discussions vaines sur les compétences respectives de l'Assemblée générale et des institutions financières internationales. Dans le rapport qu'il a présenté à ce sujet, en vertu d'une décision prise par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, le Secrétaire général relève que les pays s'accordent quasiment tous à reconnaître la nécessité de réformer d'urgence le système financier et monétaire international. Les divergences de vues ne doivent pas faire obstacle à la préparation d'une conférence sur ce thème qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies ou de toute autre instance représentative. La République démocratique allemande appuie les propositions présentées par les pays non alignés à leur huitième réunion au sommet tenue à Harare et par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à leur onzième réunion annuelle, tenue la semaine dernière.

53. Il importe également d'assainir la situation en matière de commerce international, caractérisée aujourd'hui par une poussée du protectionnisme, la fermeture des marchés et la mise en place d'obstacles aux échanges, ce qui porte gravement préjudice aux pays en développement. La République démocratique allemande se félicite des efforts déployés à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue de rétablir un climat de confiance dans les relations commerciales internationales, favoriser le dialogue, les négociations et la coopération multilatérale et renforcer le rôle joué par la CNUCED dans le développement de la coopération économique

(M. Dietze, Rép. dém. allemande)

internationale et des échanges internationaux. La prochaine session du Conseil du commerce et du développement et la présente session de l'Assemblée générale seront l'occasion pour les Etats Membres de manifester leur volonté d'adopter des décisions concrètes à ce sujet.

54. Il importe également de renforcer la coopération scientifique et technique, car c'est d'elle que dépend l'avenir du développement économique. Aujourd'hui, les deux tiers des projets de coopération économique sont liés à la science et à la technique. On peut à cet égard se demander si l'on tire pleinement parti de toutes les possibilités qu'offre le système des Nations Unies en vertu de son caractère d'universalité et si les divers organes qui le composent se tiennent au fait des derniers progrès scientifiques et techniques. Il est clair qu'il faut renforcer l'efficacité du système dans ce domaine et que la présente session doit permettre d'adopter des mesures dans ce sens, comme le veut la résolution 1987/79 du Conseil économique et social sur la coopération scientifique et technique.

55. L'aide de la République démocratique allemande aux pays en développement a augmenté de 12,1 % par rapport à 1985. En 1986, elle s'est élevée à 2 242,9 millions de marks, soit 0,89 % du revenu national pour cette même année. La moitié de cette aide a été octroyée à l'Afrique pour l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, adopté par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire.

56. Les activités de la Commission économique pour l'Europe, et en particulier les efforts déployés par les Etats Membres pour en augmenter l'efficacité en tant qu'instrument de coopération entre l'Est et l'Ouest, sont l'exemple même d'une coopération économique fructueuse. C'est là une raison de plus pour que la République démocratique allemande recommande que la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe soit l'occasion de négociations et débouche sur l'adoption de résolutions concernant tous les domaines abordés dans l'Acte final d'Helsinki.

57. Le processus de restructuration du système des Nations Unies doit aboutir à un renforcement de l'Organisation de façon à lui permettre de faire face aux problèmes qui se posent en cette fin de siècle. L'ONU ne doit pas être le lieu d'un simple échange de vues mais plutôt une instance où sont adoptées des décisions d'une importance majeure. La République démocratique allemande a présenté des propositions concrètes dans ce sens tant à Genève qu'à New York. Elle le fera également lors de la session extraordinaire de la Commission économique pour l'Europe qui doit se tenir à Genève au début du mois de novembre et qui a pour thème la contribution de la Commission à l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

58. M. KORN (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que les travaux de la Deuxième Commission ont permis, l'an dernier, de faire ressortir les avantages d'un système tel que celui des Nations Unies. En effet, la session précédente a été l'occasion d'un certain nombre d'initiatives de type nouveau et de propositions importantes; les débats ont été concis et correctement agencés; la ponctualité a présidé aux séances; les résolutions ont été réduites autant que faire se peut; enfin, beaucoup de points importants ont fait l'objet d'un consensus. Dans un esprit de

(M. Korn, Etats-Unis)

coopération, la délégation des Etats-Unis est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la Deuxième Commission donne l'exemple de l'efficacité, du bon sens et de la productivité qui devraient être partagés par l'ensemble du système des Nations Unies.

59. L'intervenant indique que ses observations porteront principalement sur les principes fondamentaux qui devront guider les travaux de la Commission, présider à l'avenir de l'économie mondiale et favoriser l'instauration des conditions fondamentales de la prospérité, à savoir les droits économiques de la personne humaine.

60. Les Etats-Unis estiment, en dépit des mises en garde lancées par plusieurs pays quant à l'existence d'une "crise" au niveau de l'économie mondiale et du processus de développement, que la situation internationale actuelle a rarement été aussi favorable au développement reposant sur une politique économique saine; ils ont du reste affirmé à plusieurs reprises leur position aux réunions annuelles des institutions économiques internationales ainsi qu'à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En effet, pour la cinquième année consécutive, l'économie mondiale enregistre une croissance positive. Au cours des dernières années, l'expansion économique des pays industrialisés a augmenté à un rythme modéré et constant situé entre 2,5 % et 2,75 %. La croissance des pays en développement a été encore plus impressionnante (4 % en 1986, selon le FMI) et la Banque mondiale prévoit pour 1987 une progression tout aussi élevée. Le niveau moyen de l'inflation dans les pays industrialisés en 1986, le plus faible enregistré depuis 20 ans (2,3 %), contribuera à renforcer la croissance. L'on s'attend d'ailleurs à ce que cette tendance au ralentissement de l'inflation se poursuive cette année et l'année prochaine dans les pays industrialisés. Les pays en développement non membres de l'OPEP ont également connu en 1986 une forte régression de l'inflation. La croissance économique soutenue, conjuguée à la baisse de l'inflation, a permis aux pays en développement d'augmenter le nombre des emplois de 1,6 % en 1986, contre 1,4 % en 1985. La croissance économique soutenue a également favorisé l'expansion du commerce mondial. En effet, les chiffres du FMI indiquent que les échanges, qui avaient déjà augmenté de 3 % en 1985, ont progressé de presque 5 % en 1986. La volonté de tous les pays de maintenir et de renforcer le caractère ouvert du système commercial international a été confirmée par leur participation aux négociations commerciales et multilatérales d'Uruguay. Les taux de change entre les monnaies clefs semblent se stabiliser; en outre, grâce aux politiques menées par les grands pays industrialisés, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réduction des déséquilibres des paiements extérieurs et les déficits de balance des paiements courants.

61. Tous ces facteurs constituent une base saine pour le développement. Il est vrai qu'il existe encore des problèmes à résoudre et que certains d'entre eux sont persistants : la tendance à la baisse des cours des produits de base et le service de la dette continuent d'être un problème pour certains pays en développement. Les Etats-Unis estiment cependant que ces difficultés doivent être envisagées dans le cadre de l'évolution positive de l'économie internationale et ne constituent pas une "crise" du développement. La délégation des Etats-Unis désire vivement approfondir le débat international sur ces problèmes économiques concrets.

(M. Korn, Etats-Unis)

62. Quatre thèmes fondamentaux peuvent servir de guide aux travaux de la Deuxième Commission pour la présente session. Ces thèmes ont trait à la situation économique actuelle et sont liés à un idéal fondamental : la liberté individuelle.

63. Les Pères fondateurs des Etats-Unis d'Amérique ont compris que la liberté économique était la condition sine qua non de la liberté politique. Le principe qui était le leur, et en vertu duquel l'imposition doit s'accompagner d'une représentation, témoigne du lien indissoluble entre libertés politiques et libertés économiques. Les Etats-Unis ont été bâtis par des hommes et des femmes qui ne comptaient que sur leur propre travail, qui accordaient la plus haute importance au droit au travail et à la liberté de disposer comme ils le voulaient des fruits de leur travail, et qui étaient prêts à prendre des risques économiques et à lutter pour les libertés individuelles qui leur permettraient de réaliser leurs idéaux.

64. Lors de la fondation des Nations Unies, l'examen des questions économiques mondiales a été confié à la Deuxième Commission. A l'ordre du jour du programme de cette commission figurent notamment des points concernant le système financier international, le système commercial international et les marchés mondiaux des produits de base. Pour les représentants des Etats, d'une manière générale, les politiques nationales et les accords intergouvernementaux sont les instruments qui donnent corps à ces systèmes. Ses responsables sont en permanence à la recherche de cet alliage insaisissable de politiques et de normes susceptible de créer l'environnement international qu'ils souhaitent. Mais, en voulant affiner ces normes et ces règlements internationaux, on perd de vue un détail essentiel, à savoir que tous les systèmes économiques sont composés d'individus, non pas seulement de nations, mais d'hommes et de femmes qui recherchent leur propre bien-être et celui de leur famille. En abordant les problèmes qui sont ceux des systèmes économiques internationaux, il importe de ne pas perdre de vue cet élément fondamental qui leur est commun. Ces systèmes ne pourront être améliorés que si chaque personne redouble d'efforts. Or, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, l'individu donne le meilleur de lui-même lorsqu'il est libre.

65. M. Korn estime qu'il est quatre libertés fondamentales qui sont de la plus haute importance dans les relations économiques. En premier lieu, la liberté du travail, en vertu de laquelle tout homme et toute femme ont le droit de gagner leur vie comme ils l'entendent, sans que le gouvernement ait à imposer des règles ni à intervenir de façon excessive; cette liberté est associée aux risques économiques et se différencie clairement de l'obligation de travailler, telle qu'elle est comprise dans d'autres pays, où l'emploi garanti correspond en fait à un emploi désigné ou réglementé, où les décisions se prennent sans consulter les travailleurs et où l'initiative individuelle est réduite à néant. Deuxièmement, la liberté de jouir des fruits de son propre travail, en vertu de laquelle tout homme et toute femme ont le droit non seulement de satisfaire leurs besoins vitaux mais encore de conserver les gains qu'ils avaient ainsi réalisés; une fiscalité excessive risquerait de les priver de ces gains et de constituer un frein à l'initiative individuelle; il existe certes des domaines qui relèvent indubitablement de la compétence des gouvernements, mais la délégation des Etats-Unis estime que nombre des activités économiques relevant du secteur public dans divers pays seraient bien mieux gérées par le secteur privé. Ensuite, la liberté de posséder et de gérer ses propres biens, réaffirmée l'an dernier par la Troisième Commission (A/RES/41/132).

(M. Korn, Etats-Unis)

Et, enfin, la liberté d'accéder à un marché libre, en vertu de laquelle toute personne a le droit de passer librement contrat pour le commerce de biens et services et de développer au maximum ses capacités sans que des limites soient imposées par le gouvernement; le marché libre, en effet, permet une répartition optimale des ressources productives, qu'elles soient humaines ou financières. A cet égard, la délégation des Etats-Unis présentera un projet de proposition dans laquelle elle souligne la nécessité de créer les conditions favorables à la formation de capital, dont l'accumulation favorise à la foi l'initiative individuelle, la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie.

66. Quant aux gouvernements, ils ont pour tâche, tant à l'échelle nationale qu'internationale, à savoir de sauvegarder ces libertés individuelles. La délégation des Etats-Unis espère que les gouvernements contribueront à renforcer les libertés individuelles au lieu de les restreindre et que ces mêmes principes guideront les représentants des pays à la Deuxième Commission.

67. M. RUTANEN (Finlande), parlant au nom des pays nordiques, le Danemark, l'Islande, la Finlande, la Norvège et la Suède fait remarquer que les perspectives de l'économie mondiale demeurent incertaines : la croissance se ralentit dans les pays développés et dans de nombreux pays en développement; la production mondiale et le volume des échanges commerciaux sont à la baisse; les montants élevés à payer au titre du service de la dette, l'insuffisance des recettes d'exportation, la faiblesse des prix des produits de base, la menace du protectionnisme, les taux réels d'intérêt élevés et la diminution des apports de ressources extérieures continuent d'avoir des effets négatifs graves sur les perspectives de croissance des pays en développement, en particulier les plus pauvres. On peut y ajouter les déséquilibres marqués des échanges, le nombre croissant des différends commerciaux et la détérioration de la position des paiement extérieurs de nombreux pays en développement, qui font prévoir de médiocres résultats économiques pour cette année et la suivante.

68. Pourtant, un optimisme prudent semble justifié à moyen et à long terme. Le taux de croissance global modeste des pays développés se maintient pour la cinquième année consécutive, bien que la croissance économique demeure inégalement répartie entre eux. On a corrigé certains déséquilibres des termes de l'échange, certaines monnaies ayant été dévaluées dans un souci de réalisme économique; l'inflation (qui montre à nouveau une tendance à la hausse) a été ramenée à son niveau le plus bas depuis les années 60; en revanche, l'augmentation des taux réels d'intérêts a eu des effets négatifs sur les pays en développement.

69. Les conclusions suivantes s'imposent : le climat économique international doit s'améliorer pour assurer une croissance économique plus stable et soutenue; il faut que les pays industrialisés procèdent à des ajustement et coordonnent plus efficacement leur politique économique afin d'engendrer une relance non inflationniste; la croissance économique prévue dans les pays industrialisés en 1987 (2,5 % environ) ne suffira pas pour maintenir des taux de croissance modestes dans les pays en développement ni pour réduire les taux élevés de chômage de nombreux pays développés, les politiques d'ajustement axées sur la croissance sont indispensables au redressement économique des pays en développement. A cet égard, les pays nordiques reconnaissant que de nombreux pays parmi les plus pauvres ont

(M. Rutanen, Finlande)

fait beaucoup d'efforts pour appliquer ces politiques d'ajustement dont la communauté internationale doit avoir les conséquences sociales à l'esprit pour les atténuer; il est nécessaire de corriger les principaux déséquilibres commerciaux des pays en développement; il faut inverser les tendances protectionnistes pour coordonner les politiques économiques à l'occasion des négociation relatives aux questions monétaires ou au commerce multilatéral qui seront menées sur la lancée de la dernière réunion du GATT, de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des dernières réunions du FMI et de la Banque mondiale.

70. La crise de la dette externe des pays en développement se poursuivant, il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la stratégie en cours. Il faut avant tout, une croissance plus forte tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ainsi, les apports financiers vers les pays en développement doivent cesser de diminuer : il faut augmenter les apports de ressources d'origine privée ou multilatérale, notamment ceux consentis à des conditions de faveur, vers les pays les plus pauvres touchés par la crise de la dette. Il est essentiel d'arriver à consacrer 0,7 % des PNB à l'aide publique au développement et 0,15 % à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

71. Les pays nordiques s'inquiètent tout particulièrement de la situation économique et de la dette des pays de l'Afrique subsaharienne. Ils constatent avec satisfaction que la communauté internationale examine une série de propositions concrètes visant à accroître l'aide et à alléger le fardeau de la dette des pays à faible revenu. La communauté internationale doit mieux répondre aux besoins de ces pays afin de remplir les engagements pris dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Tous les pays nordiques ont converti ou pensent le faire bientôt en dons les prêts bilatéraux au développement consentis aux pays en développement les plus pauvres et espèrent que les autres donateurs feront de même. Parallèlement, certains d'entre eux ont déjà alloué ou envisagent d'affecter des ressources supplémentaires aux programmes multilatéraux destinés à atténuer le problème de la dette.

72. Les pays nordiques se félicitent des résultats positifs de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont l'acte final approuvé par consensus est particulièrement important au regard de la conjoncture difficile où se trouve l'économie mondiale. Il est regrettable que tous les participants et notamment les pays en développement sans littoral n'aient pu être pleinement satisfaits de ce document, mais cela n'empêche pas que les Etats nordiques aient jugé positif l'esprit constructif qui a régné au cours des travaux : la Conférence a surmonté une épreuve difficile et a contribué au dialogue Nord-Sud et à la crédibilité de l'Organisation elle-même. Les pays nordiques se sont engagés à donner suite à l'Acte final et appuieront toute mesure complémentaire que son application nécessitera.

73. Consciente des difficultés sans précédent de l'Organisation, les pays nordiques soutiennent les efforts déployés pour renforcer le système des Nations Unies, y compris ceux réalisés par la Commission spéciale du Conseil

(M. Rutanen, Finlande)

économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

74. A l'heure qu'il est, il n'est pas possible de prévoir les résultats des travaux de cette commission. Il est vraisemblable qu'elle mettra l'accent sur la nécessité de renforcer l'Assemblée générale dans son rôle d'orientation politique; de réexaminer les méthodes de travail de ses Deuxième et Troisième Commissions de définir les fonctions du Conseil économique et social en ce qui concerne les questions économiques et sociales; d'étudier les méthodes de présentation des rapports et d'éviter les débats généraux répétitifs.

75. Les pays nordiques ont pris note avec intérêts de la proposition du Secrétaire général, à savoir que le Conseil économique et social se réunisse au niveau ministériel et pense que cette proposition mérite d'être examinée attentivement.

76. Enfin, M. Rutanen évoque, comme le Premier Ministre de Norvège, Mme Bruntland l'a fait devant l'Assemblée générale, le problème de l'interdépendance de la gestion de l'environnement et du développement. Comme l'indique le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, il faut aborder ces problèmes dans une optique intégrée tant sur le plan national que sur le plan international. Le rapport reprend la notion de développement viable qui, selon les pays nordiques, doit être l'un des principes directeurs du système des Nations Unies, des organisations internationales et des gouvernements dans ce domaine.

77. M. NOOR (Indonésie) dit que les rapports dont la Commission est saisie confirment que l'économie mondiale reste caractérisée par des déséquilibres, des bouleversements, de graves tensions et de multiples phénomènes qui freinent la croissance et le développement. Qui plus est, selon l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays en développement, particulièrement vulnérables, pour des motifs d'ordre structurel aux changements et aux perturbations externes, ont été les plus touchés. Ces pays n'ont pas pu consolider ou augmenter les progrès économiques et sociaux enregistrés et les inégalités entre le Nord et le Sud se sont accentuées.

78. Au cours de cette période de détérioration de la coopération internationale pour le développement, on a affirmé que les pays en développement devaient faire face à la situation essentiellement en mettant en oeuvre des politiques d'ajustement. Pour diverses raisons, la majorité des pays en développement ont appliqué des politiques de ce genre, qui se sont traduites en mesures d'austérité fiscale par exemple la suppression des subventions publiques, la mobilisation des ressources internes, la réforme des systèmes monétaires nationaux et l'abrogation de certaines réglementations. Néanmoins, il y a lieu, comme le cas de l'Indonésie le démontre, de douter de la capacité des mesures d'ajustement à régler par elles-mêmes le problème.

(M. Noor, Indonésie)

79. Ces dernières années, l'Indonésie s'est vu contrainte d'adopter une série de mesures d'ajustement en raison de la détérioration de la conjoncture extérieure. Ces mesures ont permis de rétablir la stabilité fiscale et de juguler l'inflation mais, elle ont coûté très cher : la croissance de la production et du revenu s'est ralentie; le chômage a augmenté et la situation des groupes les plus vulnérables de la population s'est détériorée.

80. Pour promouvoir les exportations de produits autres que le pétrole, la monnaie a été dévaluée et de nombreuses réformes des politiques commerciales et industrielles entreprises. Ces mesures ont réussi à accroître la compétitivité de l'Indonésie, mais ont été neutralisées par les mesures protectionnistes prises par d'autres pays. L'Indonésie a réussi à augmenter la productivité dans le secteur des produits de base mais là aussi, la chute des prix et dans certains cas l'impossibilité d'accéder aux marchés ont empêché d'en tirer profit. Enfin, la contraction des apports de ressources extérieures a conduit l'Indonésie à intensifier ses efforts pour mobiliser ses ressources internes, en particulier par l'intermédiaire d'une série de réformes fiscales dont les effets ont été réduits à néant par l'alourdissement du service de la dette.

81. A une époque d'interdépendance, les efforts d'ajustement que les pays en développement acceptent de faire doivent être accompagnés de mesures internationales adéquates.

82. S'agissant du commerce, il convient d'espérer que les pays développés rempliront leurs engagements de réduire et d'éliminer les mesures protectionnistes, que le principe consistant à accorder un traitement différencié et préférentiel, sans réciprocité, aux pays en développement serait à nouveau observé et qu'une priorité élevée sera donnée à la libéralisation du commerce des produits tropicaux et agricoles et des produits fabriqués à partir de ressources naturelles lors des Négociations d'Uruguay. S'agissant des produits de base, il est important, après la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de promouvoir sans plus tarder l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun et que soient menées de larges consultations sur les produits de base qui ne font pas encore l'objet d'accords internationaux.

83. Il est urgent d'encourager les courants de ressources extérieures pour le développement. Il faut atteindre les objectifs d'aide publique au développement que la communauté internationale s'est donnée et tripler, comme le propose le FMI, les ressources de la Facilité d'ajustement structurel. Il faut augmenter les ressources dont disposent le FMI et la Banque mondiale et il convient d'accélérer la ratification de la huitième opération de reconstitution des ressources de l'IDA, malgré le montant décevant des engagements. S'agissant de la dette, il est urgent d'adopter des mesures s'appuyant sur la résolution 41/202 de l'Assemblée générale et sur le consensus obtenu à la septiéme session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il faut espérer également qu'on applique rapidement le Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

(M. Noor, Indonésie)

84. En plus de ces mesures urgentes, il faut encourager les réformes de structure à long terme, qui dans le domaine du commerce doivent viser à instaurer un système commercial universel non discriminatoire, stable et sûr. Il faut aussi renforcer le programme intégré pour les produits de base, approuvé par la CNUCED, et promouvoir la diversification dans les pays qui dépendent des produits de base. Il serait utile de convoquer, comme on l'a proposé, une conférence internationale sur les questions monétaires et financières, pour résoudre les problèmes qui concernent le développement à long terme.

85. Dans un monde interdépendant, il faut faire prévaloir la coopération internationale et le multilatéralisme sur la soumission passive aux forces du marché.

86. M. GILL (Système économique latino-américain) fait observer que, selon les études réalisées par le secrétariat permanent du Système économique latino-américain (SELA), le climat macro-économique continue d'avoir des répercussions extrêmement négatives sur la situation économique, sociale et politique des pays en développement et en particulier des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

87. La lenteur de la croissance économique mondiale pendant les années 80 est indiscutablement imputable aux politiques suivies par les pays industrialisés après la deuxième crise pétrolière afin de contrôler l'inflation et, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, de réduire le déficit budgétaire. On a effectivement réussi à contrôler les pressions inflationnistes mais au prix d'une augmentation sans précédent des taux d'intérêt réels, d'un fort taux de chômage et, en 1981/1982, d'une grave récession économique dont les effets continuent de se faire sentir.

88. Cette situation a eu des conséquences très néfastes pour l'évolution des échanges commerciaux, en particulier pour les marchés des produits de base, ainsi que pour les marchés internationaux des capitaux. La grave crise de la dette que traverse depuis 1982 la majorité des pays en développement a imposé un processus d'ajustement draconien. La tendance à la stagnation de l'économie mondiale s'en est trouvée renforcée et l'accumulation de graves déséquilibres de la balance des paiements des pays industrialisés n'a fait qu'aggraver l'instabilité de la situation.

89. Les tendances économiques récentes ne sont pas plus encourageantes. En 1986, le taux de croissance réel des pays industrialisés a baissé, en raison surtout d'une réduction de leurs exportations nettes; la faible croissance de la production a fait que l'augmentation du volume du commerce mondial a été extrêmement réduite en 1986. Les termes de l'échange des pays en développement ont baissé de plus de 16 %.

90. Ces tendances macro-économiques négatives représentent un fardeau insupportable pour les économies d'Amérique latine et des Caraïbes, déjà écrasées par le service de la dette. En 1986, ces économies ont enregistré une légère reprise mais la position de leur balance extérieure s'est nettement détériorée puisque l'excédent commercial de la région a diminué de 45 % à la suite d'une baisse de 15 % de la valeur des exportations; le prix de ces dernières, en particulier celui du pétrole, a en effet chuté.

(M. Gill)

91. En 1986, les sorties de capitaux d'Amérique latine et des Caraïbes ont diminué de 10 milliards de dollars des Etats-Unis, en conséquence de l'augmentation des entrées nettes de capitaux et d'une diminution des paiements nets au titre des bénéfices et intérêts. Par conséquent, bien que la situation se soit améliorée par rapport à 1985, les sorties nettes de capitaux de la région s'élevaient encore à 22,1 milliards de dollars des Etats-Unis en 1986, soit 23,2 % des exportations des biens et services de ces pays. Ceci signifie que pendant la période comprise entre 1982 et 1986, les transferts financiers nets cumulés se sont élevés à environ 132 milliards de dollars, soit un tiers de la dette totale cumulée des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à la fin de 1986.

92. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, riches en ressources humaines et matérielles, étaient proches du décollage économique lorsque s'est produite la crise économique mondiale. Celle-ci a retardé le développement de la région et a été jusqu'à provoquer un recul économique.

93. Dans une situation telle que celle que l'on connaît actuellement, caractérisée par une forte interdépendance économique, il incombe à tous les pays de résoudre leurs problèmes économiques et sociaux, mais cela est particulièrement vrai des pays les plus riches, les plus influents et les plus puissants. Il ne faudrait pas, par exemple, que sous prétexte de pragmatisme, la politique de certains pays industrialisés continue d'affaiblir les fondements du développement économique : la coopération internationale et le multilatéralisme.

94. Lors de la treizième réunion ordinaire du Conseil latino-américain du Système économique latino-américain, qui s'est tenue à Caracas en septembre dernier, les ministres des relations extérieures et les chefs des délégations présentes ont décidé d'institutionnaliser des consultations au niveau des ministres des relations extérieures, afin d'étudier la situation internationale et ses répercussions en Amérique latine et dans les Caraïbes et de définir les mesures à prendre pour renforcer l'unité de l'Amérique latine. Les pays de cette région ont en outre pprouvé une déclaration sur les relations commerciales avec les Etats-Unis d'Amérique et, en particulier, sur les initiatives et dispositions commerciales les plus récentes qui pourraient avoir d'importantes conséquences pour les pays de la région.

95. Deux ans et demi après avoir adopté la loi relative au commerce et aux douanes de 1984, en conséquence de laquelle les conditions d'accès des exportateurs de la région à leur marché principal se sont beaucoup détériorées, le Congrès des Etats-Unis étudie une législation commerciale encore plus restrictive et plus protectionniste. Divers projets de lois tendent à limiter l'importation par les Etats-Unis de produits originaires de la région et d'autres mesures économiques coercitives porteraient tort aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces lois commerciales contiennent des dispositions qui sont contraires aux obligations et engagements internationaux auxquels les Etats-Unis d'Amérique ont souscrit, en particulier dans le cadre du GATT, notament ceux relatifs à l'octroi d'un traitement spécial et différentiel aux pays en développement. Par ailleurs, les projets de loi mettent l'accent sur le bilatéralisme et les conditions d'accès au marché de ce pays, au détriment du système commercial multilatéral et de ses principes directeurs, en particulier le traitement immédiat et inconditionnel de la nation la plus favorisée.

(M. Gill)

96. Dans le communiqué, les pays de la région dénoncent le fait que la persistance de ces efforts législatifs font peser une grave incertitude sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, sur d'autres instruments du système commercial multilatéral, ainsi que sur la viabilité des négociations commerciales multilatérales actuelles. Si ces projets de loi sont adoptés, ils constitueraient une violation des engagements relatifs au réaménagement de la dette et à la fixation de prix-plafonds. Cette situation aurait des conséquences néfastes pour le commerce, l'emploi et les finances des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moment même où il faudrait qu'ils augmentent leurs recettes d'exportation afin d'obtenir les ressources indispensables à leur développement économique et social, et de s'acquitter de leurs obligations internationales. Cette situation ne manquera pas d'avoir à son tour des conséquences très négatives pour les Etats-Unis d'Amérique.

97. Les pays d'Amérique latine et les Caraïbes traversent une période complexe et difficile. Ils sont toutefois profondément optimistes parce qu'ils croient qu'ils peuvent surmonter cette situation incertaine grâce à la concertation et à la coopération, aux niveaux régional et international dans le cadre multilatéral des Nations Unies. Ils ont donc bon espoir que les débats de la Deuxième Commission permettront l'élaboration de solutions réalistes, viables et prometteuses pour les activités futures.

98. M. LABERGE (Canada) dit que, puisque les organes d'information viennent d'annoncer la conclusion d'un Accord de libre échange entre le Canada et les Etats-Unis, il souhaite apporter quelques précisions à l'affirmation du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale selon laquelle "il faut renforcer le système du GATT, ne pas le contourner par des accords bilatéraux et l'adapter à une situation changeante en tenant compte des intérêts de tous". L'accord qui vient d'être conclu est un instrument équilibré et de vaste portée; sa mise en oeuvre prendra plusieurs années et son objectif est de libéraliser considérablement les échanges. Il réduira les obstacles aux échanges commerciaux et les barrières douanières entre les deux pays et n'aura pas d'incidences sur les pays tiers. Ceux-ci continueront de profiter du traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'accès à ces deux marchés.

99. Cet accord répond aux objectifs du Canada et concourt aux fins des Négociations d'Uruguay. Alors que tout le monde dénonce le danger croissant du protectionnisme et avant la fin des Négociations d'Uruguay, cette libéralisation des échanges contredit l'analyse trop pessimiste qui est parfois faite de l'évolution des politiques commerciales.

100. Cet accord est conforme aux dispositions du GATT concernant les zones de libre échange. Le Canada et les Etats-Unis notifieront le GATT en temps voulu afin de permettre aux parties contractantes d'examiner l'accord, lequel ne sera pas signé avant janvier prochain. Il ne sera pas ratifié avant janvier 1989.

101. M. RIPERT (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit que, si M. Laberge demandait des éclaircissements, il tient à le rassurer immédiatement. Lorsqu'il a écrit cette phrase, il ne pensait absolument pas aux très importantes négociations qui viennent de s'achever entre le Canada et les Etats-Unis, mais aux accords bilatéraux que le porte-parole du SELA vient de mentionner il y a quelques minutes, lorsqu'il a fait allusion aux accords négociés entre les pays importateurs, souvent industrialisés et les pays exportateurs ou les pays en développement, accords qui visent à limiter l'augmentation des échanges commerciaux. Les origines et les motifs de ces démarches sont compréhensibles, mais elles ont pour effet de remettre en cause les principes du GATT. Il ne pensait qu'à ces exemples-là et regrette que sa formulation ait pu inquiéter le représentant du Canada.

La séance est levée à 18 heures.